

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le jeudi 17 mars 2016 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 11 mars 2016.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Gilbert DELPUECH, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Rolland MAFFRE, Ghislain SERIEYS.

Était représentée :

Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP, elle suivait par ailleurs la réunion par audioconférence.

Était absent :

Monsieur Jean Fabien CHAZOULE

Secrétaire de séance : Monsieur Ghislain SERIEYS

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire fait part d'une rectification d'erreur matérielle à apporter au projet de compte-rendu de la dernière réunion et relative au montant du marché de travaux relatifs aux captages.

Le montant de l'avenant n°1 au marché des captages, via CANTAL INGENIERIE ET TRAVAUX, s'élève à 15 322 €.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est amené à faire des choix qui engagent la Commune.

La diminution des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales participe à la situation d'endettement de ces dernières. Le déficit d'investissement de la Commune se creuse d'année en année ce qui impliquera une à deux années blanches c'est-à-dire sans que puissent être réalisés d'investissements autres qu'obligatoires.

Il n'y a pas de déficit de fonctionnement sur la Commune de LADINHAC.

Monsieur le Maire présente d'une part la liste des dépenses déjà actées et d'autre part des dépenses à venir ainsi que les éléments de recettes.

S'agissant du remplacement du chauffage de l'église, une demande de subvention à 50% a été effectuée auprès de l'économiste diocésain.

Aucune visibilité à ce stade sur le montant de la dotation DETR demandée à l'Etat.

L'équilibrage du budget communal va nécessiter cette année encore la contractualisation d'emprunts, notamment sur les projets d'eau et assainissement.

III. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil les demandes de subventions qui ont été déposées et formule les propositions de subventions 2016 sur lesquelles il requiert l'accord du Conseil, conformément au règlement d'attribution des subventions validé en séance du 18 décembre 2014 :

Association	Demande de subvention en euros	Proposition de Subvention 2016 en euros
AS LADINHAC	Pas de demande	-----
LADIGYM	100 €	100 €
Coopérative scolaire	2997 €	3 000 €
APE	580 € +350 € pour le goûter de Noël	580 € +350 € pour le goûter de Noël
Onze Moulins	500 €	100 €
Comité des fêtes	2 500 €	2 250 €
Jeunes agriculteurs	80 €	80 €
Don du sang	100 €	100 €
Union Cycliste	Pas de demande	-----
Prévention routière	50 €	50 €
FNACA	90 €	90 €
Voyage scolaire	45 € par enfant	Provision pour la classe des 3 ^{ème} : 360 €
Associations en création -AIGUILLES CREATIVES -LADINHAC PATRIMOINE		Provision de 200 € pour les deux associations projetées
Provision		200.00 €

(Arrivée de Gilbert DELPUECH)

Le total des subventions proposées au titre de l'année 2016 s'élève à 7 460 € soit 2 775 € de moins que l'année dernière car en 2016 il n'est pas prévu de voyage scolaire et l'AS Ladinhac n'a pas sollicité de subvention contrairement à l'an passé.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter les montants proposés.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte les montants proposés et rappelle que les subventions de plus de 500 € seront versées en deux fois, en juin et durant l'automne.

IV. ACHAT DU TRACTEUR COMMUNAL

(Catherine JAMMES et Philippe CASTANIER sortent de la salle)

Monsieur le Maire rappelle que le tracteur de la Commune a 14 ans et totalise près de 9 000 heures de fonctionnement et qu'il convient d'envisager son remplacement.

Il a été proposé d'étudier son remplacement considérant qu'il a encore une valeur marchande sur le marché de l'occasion dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour lequel la date limite de réception des devis était fixée au 20 février 2016.

Dans ce contexte, la commission « appels d'offres » s'est réunie le 8 mars 2016 afin de prendre connaissance des devis réceptionnés au regard des éléments transmis.

Quatre offres ont été réceptionnées. L'une d'entre elles a été écartée car elle est parvenue à la Commune le 26 février 2016 donc hors délai.

Monsieur le Maire expose les critères, le système de notation mis en place ainsi que le détail des offres reçues.

Un échange de vues s'en suit sur la pertinence de la grille proposée lors de l'étude par la commission et sur la différence de coût entre les différents équipements proposés.

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis ne peut s'analyser uniquement par le seul facteur prix et que, s'agissant de l'achat d'un véhicule terrestre à moteur utilisé régulièrement par les adjoints techniques, il convient de ne pas omettre l'aspect lié au confort de travail de l'agent.

Monsieur le Maire rappelle que la grille, validée par les membres de la commission, intègre trois items :

- Eléments techniques consécutifs à la réponse au cahier des charges du 31 janvier 2016 (40 % de la notation)
- Eléments d'appréciation du service après-vente (15 % de la notation)
- Elément financiers (45 % de la notation)

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose de retenir le matériel T6.120 proposé par la SARL QUIERS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix pour la SARL QUIERS (M. CANTAREL, M. LABORIE, F. LONGUECAMP, C. ROUET), 2 voix pour Défi Mat (G. DELPUECH, R. MAFFRE) et 2 abstentions (C. GARRIGOUX, G. SERIEYS), décide d'acquérir le tracteur T6.120 proposé par la SARL QUIERS pour un montant de 68 000.€ HT, accessoires et options compris ainsi que la reprise du tracteur actuel pour un montant de 15 000 K€ HT.

Au regard de cette décision, il est proposé de financer cet achat par un prêt AGILOR du concessionnaire sur 84 mois avec amortissement mensuel au taux de 0,66 % l'an à compter de la livraison du tracteur ce qui représente un coût total du crédit de €

V. LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

(Catherine JAMMES et Philippe CASTANIER réintègrent le Conseil)

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu congé de M. CHAZOULE Ludovic et BARRIERE Lucie qui quittent le logement CARRIER du stade.

Il a par ailleurs reçu une demande de location de ce logement de Stéphane OUSTRY et d'Aurélien NOZIERE avec effet au 26 mars 2016.

L'état des lieux de sortie a donc été réalisé le 11 mars 2016.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour la location de ce logement à Monsieur OUSTRY et Madame NOZIERE.

Il propose au Conseil de porter le loyer de ce logement de 507,54 € à 510 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à louer le logement à Monsieur OUSTRY et Madame NOZIERE moyennant un loyer mensuel de cinq cent dix euros.

VI. CHLORATION AUTOMATIQUE DE L'EAU : CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire sollicite une délibération du Conseil l'autorisant à confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES.

VII. TRAVAUX DES CAPTAGES

Monsieur le Maire sollicite une délibération du Conseil l'autorisant à signer formellement l'avenant N°1 entre la SARL LONGUECAMP et l'agence départementale d'ingénierie CIT pour 15 322 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 pour 15 322.00 €.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- **Canalisation eaux pluviales :**

Il est nécessaire de faire réaliser des travaux de canalisation d'eaux pluviales sur Trémouille.

Pour l'instant, un seul devis a été adressé à la Commune.

La consultation d'une autre entreprise est requise afin de pouvoir disposer d'au moins deux devis.

- Devis équipements de bricolage :

Plusieurs devis sont présentés concernant le renouvellement d'équipements de bricolage de la commune (perceuse à percussions, visseuse).

Il ressort de ces documents que pour des produits identiques les prix sont plus intéressants à la QUINCAILLERIE ANGLES.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité adopte le principe de retenir comme fournisseur la QUINCAILLERIE ANGLES.

- Honoraires Cabinet CROS :

Monsieur le Maire propose d'accepter le règlement de la note d'honoraires du Cabinet CROS pour 602.00 euros s'agissant de la prestation réalisée à l'occasion des travaux de captage de MEYRONDE.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte le règlement de la facture du Cabinet CROS pour 602.00 euros.

- Travaux de plomberie :

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil s'agissant du paiement d'une facture de plomberie de l'entreprise MAFFRE Patrick pour 161.76 euros et correspondant à des travaux de plomberie réalisés d'une part à l'école et d'autre part dans le logement CARRIER au stade.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte le règlement de la facture de l'entreprise MAFFRE Patrick pour 161.76 euros.

- Coopérative scolaire :

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le remboursement à la coopérative scolaire d'une somme de 62.50 euros correspondant à la réalisation d'un double des clés du portail de l'école.

Il indique que le portail est désormais fermé à clés lorsque les enfants sont à l'intérieur. Il sera équipé d'une sonnette pour la prochaine rentrée.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour le remboursement à la coopérative scolaire de la somme de 62.50 euros.

- Remboursement frais d'hébergement :

Monsieur le Maire indique que Marie Laure GAUZINS a pris part, à Lyon, à une formation de trois jours sur les actes administratifs.

A cette occasion, elle a exposé des frais liés d'une part à une nuitée d'hôtel et d'autre part au transport en commun. Le reste des frais générés étant remboursé par le CNFPT.

Monsieur le Maire propose au Conseil de lui rembourser la somme de 63,99 € qui reste à la charge de la commune concernant l'hébergement ainsi que la somme de 16,20 € correspondant aux frais de transport.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement à Marie Laure GAUZINS des frais dont elle a fait l'avance.

- Demande de location au lotissement communal :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de location au lotissement communal de personnes qui cherchent une location avec un terrain d'environ 200 m² pour y élever des poules.

Le Conseil indique qu'il n'est pas possible d'accéder à cette demande sur le lotissement communal.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à lui faire parvenir toute proposition dont ils auraient connaissance et qui permettrait de répondre à cette demande à un autre endroit.

(Gilbert DELPUECH quitte la réunion à 23H00)

- Calendrier

- 19 Mars 2016 : cérémonie organisée par la FNACA avec remise de la médaille militaire à Monsieur CRANTELLE, à AURILLAC

- 26 Mars 2016 : 10h30 Assemblée Générale constitutive de l'Association LADINHAC PATRIMOINE à la salle communale

16h00 arrivée du Tour du Cantal Cadets et vin d'honneur.

Rendez-vous à 15h30 à la salle des fêtes pour ceux qui le peuvent.

- 27 Mars 2016 : Fête de Trémouille

- 2 Avril 2016 : foire de printemps

- 4 Avril 2016 : Conseil Communautaire

- 7 Avril 2016 : réunion d'information « Radon » à Sansac-Veinazès

- 8 Avril 2016 : Conseil Municipal suivi d'un dîner offert par Monsieur le Maire aux membres du Conseil, aux agents communaux et à leurs conjoints

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Ghislain SERIEYS, secrétaire de séance.